

Annexe 2. Plans de gestion

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« LE CHAFFOUR » À MARCHIN**

Vu pour approbation,

Le Ministre-Président

Le Ministre

PAUL MAGNETTE

RENÉ COLLIN

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle Réserve Naturelle Domaniale

APPELLATION

CANTONNEMENT RESPONSABLE

<p><i>Réserve Naturelle Domaniale</i></p> <p>« Le Chaffour »</p>		<p>Département de la Nature et des Forêts</p> <p>Direction de Liège</p> <p>Cantonnement de Liège</p> <p>L'Ingénieur Chef de Cantonnement</p> <p>Montagne Sainte-Walburge, 2</p> <p>4000 Liège</p>			
PROPRIETE		COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION			
<p>Commune de Marchin</p> <p>Une convention de mise à disposition des terrains a été signée en date du 19 décembre 2013 pour une durée de 30 années renouvelable.</p>		<p>CCGRND de Liège</p> <p>c/o Direction de Liège</p> <p>Montagne Sainte-Walburge, 2</p> <p>4000 Liège</p>			
PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE					
Parcelles cadastrées ou l'ayant été :					
Commune	Division	Section	Lieu-dit	N° parcelle	Surface (ha)
Marchin	1 - Marchin	C	Sur le Chaffour	579 a	0,8030
Surface cadastrale totale : 80 ares 30 ca					

CADRE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

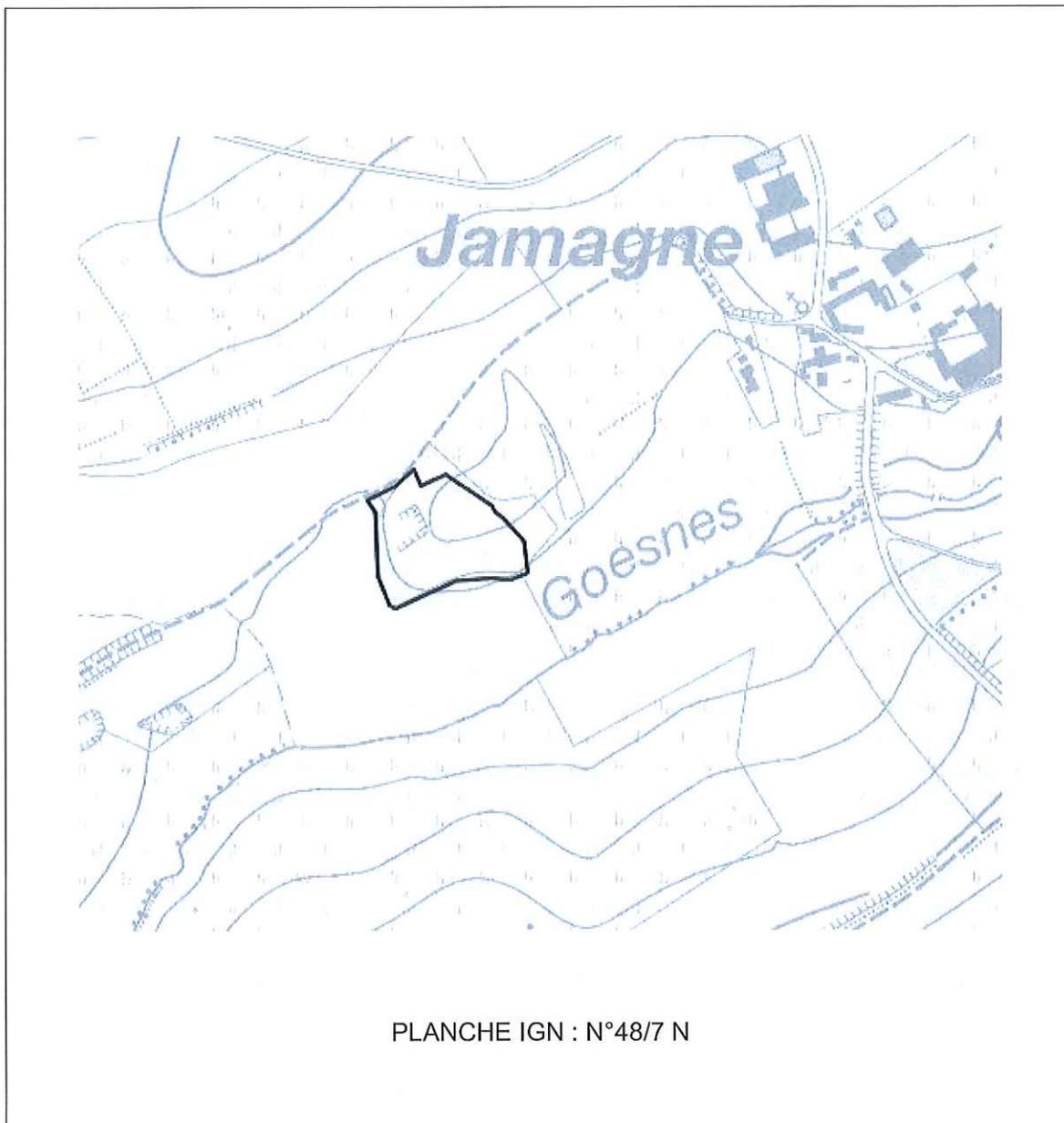


PLANCHE IGN : N°48/7 N

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

Le site du Chaffour, situé au sud-ouest du hameau de Jamagne, se présente comme une petite crête isolée au milieu de cultures et de pâtures.

D'anciennes carrières de calcaire de faible superficie y subsistent. On y retrouve des fragments de pelouses calcaires mésophiles, témoin probable d'un ancien parcours pastoral.

La réserve abrite deux habitats remarquables : celui des pelouses calcaires mésophiles et méso-xérophiles et celui des pelouses calcaires xérophiles.

On y observe de nombreuses plantes remarquables, comme la réglisse sauvage (*Astragalus glycyphyllos*), l'orchis mâle (*Orchis mascula*), la brize (*Briza media*), le brome dressé (*Bromus erectus*), la laïche glauque (*Carex flacca*), la centaurée jacée (*Centaurea jacea*), la centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), le cirse acaule (*Cirsium acaule*), le cornouiller mâle (*Cornus mas*), le gaillet croisette (*Cruciata laevipes*), le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la fétuque rouge (*Festuca rubra*), l'hélianthème commun (*Helianthemum nummularium*), la piloselle (*Hieracium pilosella*), la knautie des champs (*Knautia arvensis*), le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la marjolaine sauvage (*Origanum vulgare*), le boucage saxifrage (*Pimpinella saxifraga*), le rosier tomenteux (*Rosa tomentosa*), la pimprenelle (*Sanguisorba minor*), le serpolet pouliot (*Thymus pulegioides*) et l'avoine jaunâtre (*Trisetum flavescens*).

La réserve se situe dans le périmètre Natura 2000 des Vallées du Hoyoux et du Triffoy.

FAUNE REMARQUABLE

Parmi les reptiles déjà recensés, on note l'orvet fragile (*Anguis fragilis*) et le lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Concernant les papillons de jour, on relève entre-autre le demi-deuil (*Melanargia galathea*), le tristan (*Aphantopus hyperantus*) et le myrtil (*Maniola jurtina*).

Pour ce qui est des oiseaux, le bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), la fauvette des jardins (*Sylvia borin*) et la fauvette grisette (*Sylvia communis*) ont été observés.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Le site a fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre du projet LIFE Hélianthème.

Bien qu'exigu et isolé dans un milieu agricole plutôt intensif, beaucoup des espèces caractéristiques des pelouses calcaires sont encore présentes.

La gestion passée de ce site a permis de sauvegarder les fragments de pelouses calcaires de la colonisation ligneuse.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'est répertoriée sur le site à l'heure actuelle.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

La gestion de la réserve visera la restauration et la conservation des pelouses calcaires.

Elle pourra se faire par des fauchages tardifs, mais un pâturage ovin pourrait à terme être plus efficace, vu l'importance du vallonnement.

Ce pâturage n'écartera cependant pas la nécessité d'interventions mécaniques régulières.

L'intervention sur les ligneux permettra de repousser les limites des pelouses, notamment sur la crête nord.

Néanmoins, lors des gestions mécaniques, il sera important de définir des zones non-gérées, afin de ne pas détruire systématiquement l'ensemble de la végétation ligneuse qui est favorable aux papillons et aux reptiles notamment. Le maintien d'arbres isolés, de bosquets, d'arbustes ou de fourrés devrait leur permettre de se maintenir sur le site.

Les tas de bois morts présents sur le site ainsi que les grumes au sol doivent être maintenus en place et serviront entre autre d'abris aux reptiles.

Il est prévu d'entretenir la clôture.

ACCES DU PUBLIC

Un parcours est maintenu sur le site. Il permet au public de découvrir le maillage typique du site avec son alternance de pelouses et de zones plus arbustives.

Un panneau didactique sera installé sur le site.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

La gestion des populations animales pourra être autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

Les interventions légères qui ont été menées jusqu'à présent pour assurer la connexion des zones de pelouses n'ont en rien modifié le paysage.

L'aspect confiné du site est conservé par le maintien d'une part de la couronne arbustive caractérisant le pourtour du site et, d'autre part, de son maillage typique, alternant pelouses et zones plus boisées.

Les pelouses et les affleurements rocheux seront, quant à eux, maintenus ouverts.

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE DE
« LA CARRIÈRE DE STATE ET LE TIENNE AUX GRIVES » À MARCHIN**

Vu pour approbation,

Le Ministre-Président

Le Ministre

PAUL MAGNETTE

RENÉ COLLIN

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

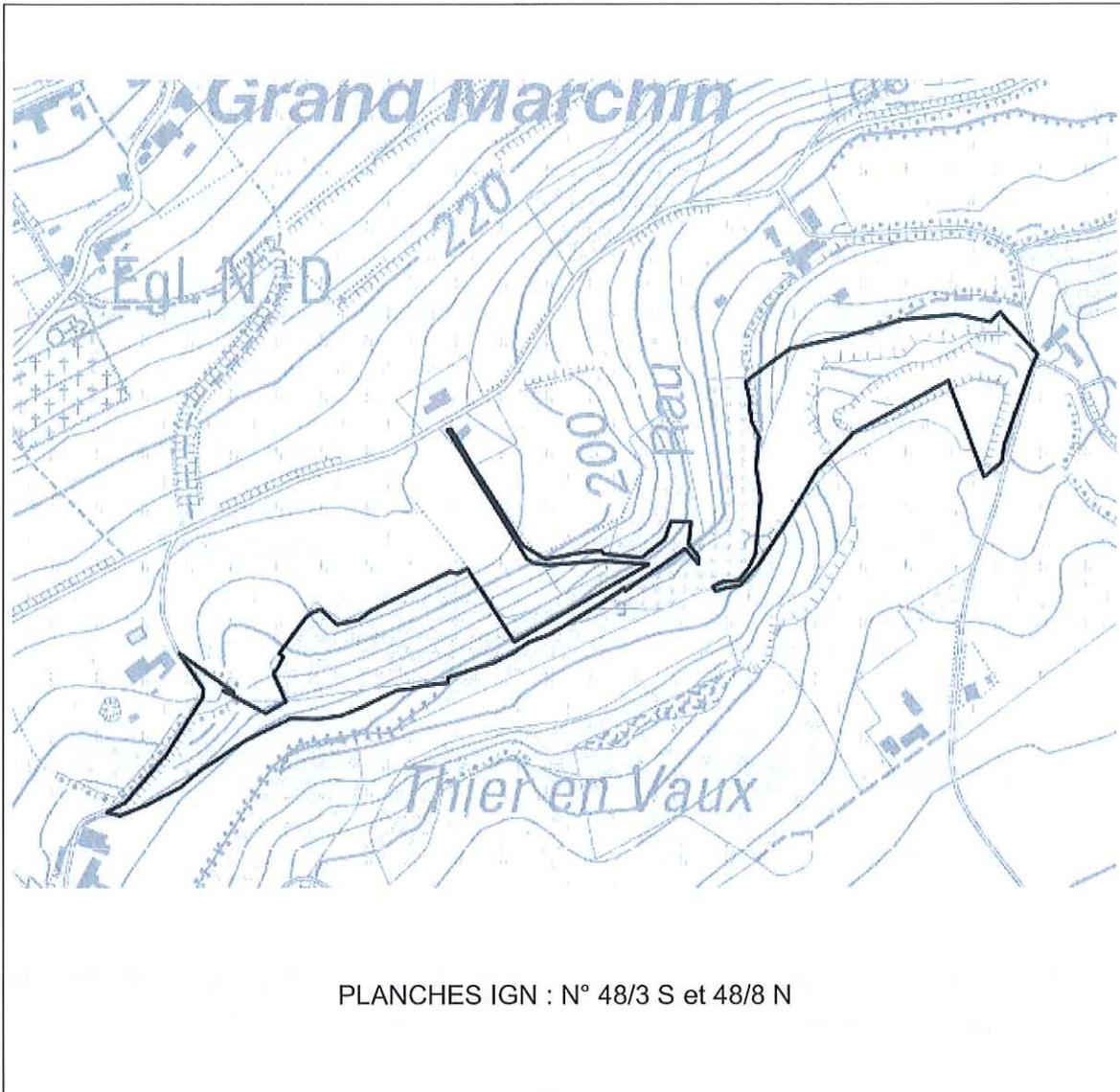
Nouvelle Réserve Naturelle Domaniale

APPELLATION

CANTONNEMENT RESPONSABLE

<p><i>Réserve Naturelle Domaniale de</i></p> <p>« La Carrière de State et le Tienne aux Grives »</p>		<p>Département de la Nature et des Forêts</p> <p>Direction de Liège</p> <p>Cantonnement de Liège</p> <p>L'Ingénieur Chef de Cantonnement</p> <p>Montagne Sainte-Walburge, 2</p> <p>4000 Liège</p>			
PROPRIETE		COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION			
<p>Commune de Marchin</p> <p>Une convention de mise à disposition des terrains a été signée en date du 19 décembre 2013 pour une durée de 30 années renouvelable.</p>		<p>CCGRND de Liège</p> <p>c/o Direction de Liège</p> <p>Montagne Sainte-Walburge, 2</p> <p>4000 Liège</p>			
PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE					
Parcelles cadastrées ou l'ayant été :					
Commune	Division	Section	Lieu-dit	N° parcelle	Surface (ha)
Marchin	Marchin	C	Sur les Fosses	269 k	1,7895
Marchin	Marchin	C	Tier aux Grives	131 r	1,7874
				Total :	3,5769
Surface cadastrale totale : 3 ha 57 a 69 ca					

CADRE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE



CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

La réserve est constituée de deux blocs, repris dans le périmètre du site Natura 2000 des Vallées du Hoyoux et du Triffoiy.

D'une part, on trouve une ancienne carrière de petit granit, située sur le sommet de la rive droite du Triffoiy et divisée en 3 parties : une ancienne voie d'accès vers la carrière limitée par une falaise en dalle inclinée et par une falaise surplombant, un replat supérieur embroussaillé sur le pourtour de la carrière, avec des fragments de pelouses mésophile ou xérophile, et des pentes de déblais à l'extérieur de la carrière dominant la plaine alluviale du Triffoiy, colonisées par d'abondants ligneux.

Les zones d'éboulis sont de divers types, suivant leur exposition, leur stabilité ou l'importance de la colonisation végétale, herbacée ou ligneuse.

Cette partie abrite les habitats remarquables des pelouses calcaires mésophiles et méso-xérophiles et des pelouses calcaires xérophiles.

Le calament des champs (*Acinos arvensis*), la doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*), le brome dressé (*Bromus erectus*), l'arabette des sables (*Cardaminopsis arenosa subsp. Borbasii*), le cétérach (*Ceterach officinarum*), le crépis fétide (*Crepis foetida*), l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), la lastrée du calcaire (*Gymnocarpium robertianum*), l'hélianthème commun (*Helianthemum nummularium*), le lin purgatif (*Linum catharticum*), le camérisier (*Lonicera xylosteum*), l'alsine à feuilles ténues (*Minuartia hybrid*), le boucage saxifrage (*Pimpinella saxifrage*), les orpins âcre et blanc (*Sedum acre et S. album*), le silène penché (*Silene nutans*), le serpolet pouliot (*Thymus pulegioides*) sont quelques-unes des plantes remarquables présentes dans la carrière de State.

D'autre part, on trouve un coteau boisé, s'étendant sur le flanc exposé au sud-est jouxtant le Triffoiy. Cette partie abrite les habitats remarquables de la chênaie-charmaie calcicole et de l'aulnaie rivulaire.

Le bas du versant se caractérise par un intérêt mycologique majeur. Le bolet livide (*Gyrodon lividus*), le cortinaire helvelle (*Cortinarius helvelloides*), le lactaire des saules (*Lactarius aspideus*), la russule naine (*Russula nana*), l'entolome jaune (*Entoloma xanthochroum*), la pézize veinée (*Disciotis venosa*), la lépiote déguenillée de Bohême (*Macrolepiota bohémica*) et la lépiote à squames olivacées (*Lepiota grangei*) sont quelques unes des espèces remarquables présentes sur le Tienne aux Grives.

FAUNE REMARQUABLE

Parmi les papillons de jour, on relève entre-autre le demi-deuil (*Melanargia galathea*) et la piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*).

Parmi les oiseaux, la mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), le pigeon ramier (*Columba palumbus*), le pic épeiche (*Dendrocopos major*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), la fauvette des jardins (*Sylvia borin*) et le troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) ont été recensés.

On note aussi la présence d'une population locale de truite fario (*Salmo trutta*) dans le Triffoy.

Des inventaires viendront compléter cette rubrique dans les années à venir.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

L'état général du site est bon, mais demande une gestion appropriée pour sa restauration, en particulier par la remise en lumière des pelouses sèches et des zones rocheuses.

Le site a déjà fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre du projet LIFE Hélianthème.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Présence limitée du cotonéaster rampant (*Cotoneaster horizontalis*) dans la Carrière de State.

Aucune espèce exotique envahissante n'est répertoriée sur le Tienne aux Grive à l'heure actuelle.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

La gestion visera :

- l'assainissement du dépotoir clandestin dans la zone d'entrée de la carrière ;
- la remise en lumière des éboulis orientés au sud, des zones de pelouses sèches et de la grande dalle rocheuse, par coupes et débroussaillages ;
- la reconnexion des lambeaux de pelouses sèches par déboisement ;
- le maintien des pelouses, par fauchage voire pâturage ;
- le maintien à long terme des pelouses et des pierriers, par fauchage voire pâturage ;
- l'élimination des plantes exotiques envahissantes.

Le maintien d'arbres isolés, de bosquets, d'arbustes ou de fourrés devrait permettre aux différentes espèces liées aux zones de lisières de se maintenir (papillons, oiseaux). Ces zones ne doivent cependant pas nuire à l'habitat cible que sont les pelouses calcicoles.

Lors des gestions mécaniques, il sera important de définir des zones non-gérées afin de ne pas détruire systématiquement l'ensemble de la végétation. De même, les arbustes isolés devraient être maintenus.

Lors des actions de déboisement, des tas de bois morts seront constitués et des grumes seront laissées sur le sol.

L'objectif de gestion du Tienne aux Grives est le maintien de l'intérêt mycologique de cette zone boisée. Cet objectif peut être atteint, par exemple, en évitant de perturber le relief du sol ou en évitant d'exporter le bois mort.

ACCES DU PUBLIC

En l'absence de parcours sécurisé, le public n'est autorisé à pénétrer au sein de la Carrière de State qu'accompagné du personnel de l'administration des eaux et forêts ou d'une personne mandatée par cette administration.

Un panneau didactique sera prochainement installé à l'entrée de la carrière.

Au Tienne aux Grives, l'accès du public ne sera autorisé que sur les chemins et sentiers dûment signalés.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

La gestion des populations animales pourra être autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

L'aspect confiné du site entraîne que des interventions, même de déboisement, ne devraient pas affecter le paysage.

La remise en lumière de pierriers et de parois rocheuses sont par ailleurs un plus au niveau paysager. Les interventions devraient offrir une vue plus globale et plus large sur la carrière.

Le projet renforce le statut de protection du vallon du Triffoy, qui comprend déjà une réserve scientifique et différents projets de réserves naturelles.

